



Communiqué de presse

Lundi 1^{er} février 2021

Réaction de l'Union du Commerce du Pays de Rennes aux mesures concernant les centres commerciaux et les magasins de vente non alimentaires

C'est avec une grande surprise et un grand désarroi que les directeurs des centres commerciaux et magasins de plus de 20.000 m² du Pays de Rennes ont reçu l'annonce brutale du premier ministre Jean Castex vendredi soir. Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable, a été annoncée avec une prise d'effet dans un délai de 24H00 et a été très imprécise quant à son périmètre d'application.

8 centres commerciaux et 1 magasin, ont une surface supérieure à 20 000 m² sur la métropole rennaise. Aucun n'a été reconnu comme ayant constitué un « cluster » depuis le début de la crise sanitaire. Les mesures imposées par le gouvernement y ont toujours été strictement mises en œuvre et respectées.

L'Union du Commerce du Pays de Rennes regrette que ces centres et magasins soient aujourd'hui stigmatisés.

Ce sont plus de 500 boutiques qui sont soumises à cette fermeture, dont plus de la moitié de commerçants indépendants qui sont pour la troisième fois fermés en moins d'un an, et qui vont être lourdement fragilisés. Plus de 5000 emplois sont comptabilisés sur l'ensemble de ces sites, 5000 personnes sans activité à partir du 1^{er} février, sans compter les prestataires.

De nombreux restaurateurs sont implantés dans ces centres commerciaux et n'ont plus la possibilité de faire de la vente à emporter. Que faire des denrées périssables quand le délai de fermeture est de 24h ?

Après dix jours de soldes, les rayons des magasins sont encore pleins, comment les enseignes pourraient-elles écouler une partie de ces stocks si la vente à distance et le click and collect, la prise de rendez-vous ou le drive ne sont pas autorisés ?

Pourquoi tous ces services qui garantissent la distanciation physique et qui avaient été encouragés par le gouvernement lors du deuxième confinement ne sont plus autorisés pour ces magasins ?

Les centres commerciaux sont également des centres de vie intégrés dans leur quartier où sont présents les banques, la Poste mais aussi les opticiens, les pressings ... Comment vont-ils pouvoir apporter leurs services nécessaires à la population, car là il n'est plus question de shopping ?

Le Décret d'application du 30 janvier qui a précisé les périmètres d'application reste sujet à interprétations, ce qui est autorisé dans certains départements ne l'est pas dans d'autres.

L'Union du Commerce du Pays de Rennes demande de reconsidérer les activités autorisées, de permettre d'utiliser les services digitaux adaptés une clarification et une application uniforme sur l'ensemble du territoire et la possibilité d'adaptation des services dans le strict respect des gestes barrières pour maintenir l'activité économique.

L'Union du Commerce du Pays de Rennes représente plus de 8000 emplois et fédère aujourd'hui plus de 700 magasins sur le Pays de Rennes, grandes et moyennes surfaces alimentaires, magasins spécialisés, centres commerciaux, magasins franchisés, intégrés ou indépendants.

Contact Union du Commerce : Stéphanie VERRIMST LACROIX - 06 16 84 50 53 - s.verrimst@udc-rennes.com